



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chypre

Question écrite n° 60887

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les risques encourus par les touristes français qui séjournent dans la zone occupée de Chypre par l'armée turque. Malgré les informations distribuées par le comité technique d'information sur le voyage, les brochures distribuées par les agences ne mentionnent pas qu'en cas de situation d'urgence les ressortissants français ne pourront pas solliciter le soutien des autorités consulaires ou diplomatiques. Ce manque d'information les expose à des risques dont ils n'ont pas conscience. Or le devoir d'information du voyageur est essentiel dans un monde où les zones à risques se multiplient. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour conduire les professionnels du tourisme à remplir cette mission d'intérêt général.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la partie sud de Chypre, il est possible, pour les touristes français y séjournant, de se rendre dans la partie nord sous réserve de ne pas y rester après 17 heures, et donc de ne pas y passer la nuit. Pour cela, il leur faut se présenter à l'unique point de contrôle de Nicosie avec une pièce d'identité. Néanmoins, l'entrée en zone nord est déconseillée, dans la mesure où les touristes français se trouvant dans cette zone ne pourraient pas bénéficier de la protection de l'Etat français en cas de problème, la France ne reconnaissant pas l'Etat autoproclamé de la « République turque de Chypre nord ». L'information sur les risques encourus par les touristes français à l'étranger figurent sur les fiches « conseils aux voyageurs » du site Internet du ministère des affaires étrangères (www.France.diplomatie.gouv.fr/voyageurs). Le tourisme étant par nature une ouverture à l'échange et au dialogue entre les peuples, ce site ne concerne que les pays ou partie de pays où les risques sont les plus grands pour la sécurité physique des voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60887

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2789

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6230